

Xavier DARON Architecte DPLG

11 rue moulin a vent 97400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH27**

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°27

DU 19/09/2014

"AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

	PC n°	PC 97402 11A0027				
Présen	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 67 23 49	Х
	M LEGENDRE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 76 13	0262 52 29 41	0692 70 31 44	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
ı	M CENS	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 04 72 56	X
l	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
exc.	M. ELLAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Х	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
Х	M. SAUNIER	EGB SIOU (OPC)	0262 51 41 76	0262 51 41 76	0692 50 54 47	X
Х	M. SCHLAEINTZ	SCHLAEINTZAUER	0262 51 57 88	?	0692 24 29 59	X
l	M. GEORGES	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	?	X
l	M. MARINIER	M-METALLERIE	?	0262 72 05 85	0692 82 22 25	X
Х	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 86	X
l	M. MESCENE	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 68 52 53	X
l	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
l	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	X
	M. GRONDIN	IDEM	?	?	0692 09 09 45	X
	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 910 912	X
	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

2 AVANCEMENT DU CHANTIER

MAITRE D'OUVRAGE

12/09

12/09

URGENT

EDF: poteau à déposer/déplacer: MO: merci de tenir informé des démarches le MOe

EFFECTIF SUR SITE

Démolition & GO: en cours: effectif: 6 ouvriers - Charpente: en cours: effectif: 6 ouvriers

VRD

RAPPEL (06/06/14): soumettre EXE des soutènements, revêtements et clôtures

→ plans EXE transmis en PDF le 19/09/2014 : VISA MOe en cours. A diffuser au CT pour VISA. MOe en attente remise exemplaires papier

RAPPEL (16/05/14): soumettre FT ou échantillons (cf. CCTP)

GROS ŒUVRE

EXPULSION des occupants sans titre de la longère à démolir : locaux libres

→ début démolition : courant semaine 39 (du 22/09 au 26/09)

RAPPEL (01/08/14) : Plans EXE : complément à apporter aux documents d'exécution : coupe détaillée au 1/15 ou 1/20 indiquant épaisseur totale de la dalle sur bac acier, pour permettre au charpentier de positionner ses assises : à la charge du GO.

- → sur la base d'une coupe réalisée par le charpentier, le gros œuvre indique 18cm en point haut et 8 cm en point bas, mais cunette non représentée : non validé par MOe
- → apporter précisions concernant cunettes (dimensions, pentes, etc). Possibilité de proposer solution en variante permettant d'évacuer les EP : à soumettre au MOe
- → pente prévue au marché non conforme à la réglementation accessibilité : à modifier
 - → → pente, cunette, et raccord SEL / mur existant : cf schémas réalisés en réunion joints en annexe : <u>transmettre EXE</u>. PM : comme indiqué par CT en réunion du 29/08, les pentes devront être de 2 % au lieu de 3% comme indiqué au dossier marché
 - \rightarrow \rightarrow suite demande précision du GO, pentes à 2% : y/c en coursive RDC

19/09

19/02

ightarrow
ightarrow alvéoles des blocs US non remplies côté garde corps : le charpentier ne peut, dans cette situation, mettre en place les profilés d'assise des bacs acier qui doivent être fixés sur ces supports : intervenir immédiatement sur les garde corps pour résoudre ce problème (coordination avec le charpentier à prévoir)

RSO au niveau du mur de coursive démoli, travaux de gros œuvre complémentaires nécessaires en facade est : réalisé

→ PM : Plans EXE : études d'exécution non transmises

→ devis recu le 05/09 : métrés & PU : merci d'apporter les corrections demandées

RAPPEL (23/05/14): fondations extensions: enrobages des cadres en SF2:

PV d'autocontrôle à diffuser au MOe & CT lorsque fondations terminées

démolition refend (RDC & R+1) : en cours

RAPPEL (22/08/14): Butons sur voiles BA: posés

19/09

→ certains butons sont constitués de chutes de tubes soudés entre eux : ces éléments sont refusés & sont à remplacer par de nouveaux butons constitués de tubes d'un seul tenant

RAPPEL (17/07/14): Escalier maçonné: retombée de poutre négative sur palier intermédiaire: non conforme aux plans "MARCHÉ": à reprendre : les plans EXE indice 1a du 16/07/14 et remis ce jour n'intègrent pas cette remarque : à reprendre

CHARPENTE METALLIQUE

UPN supports des bacs acier pour plancher collaborants : suite réalisation schéma joint en réunion, attente EXE du GO pour définir position des UPN

- → Plans EXE : études d'exécution GO de la coursive en R+1 : non transmise au MOe & CT
- → Pose des supports de bac acier en UPN ou UAP impossible côté garde corps maçonné car les blocs US sont creux : indiquer au GO l'emplacement de vos fixations pour que les alvéoles correspondantes soient remplies

Charpente en façade EST supportant plancher collaborant : un chaînage horizontal en assise sur reste de mur moellons démoli doit suffire : ouvrage réalisé

- → PM : Plans EXE : études d'exécution GO de cette longrine : non transmise au MOe & CT
- → pose entamée de la charpente supportant la coursive. Cotes entre poteaux HEA & mur sont respectivement de 310, 320 & 328 cm : pose en biais (!) : merci de justifier

Proposition du couvreur de passer en zinc à joint debout : confirmer compatibilité avec la couverture réalisée.

- → le couvreur annonce avec ce mode de couverture une charge de 23,3 kg/m²
 - ightarrow
 ightarrow RAPPEL (05/09/14) réponse du charpentier attendue pour validation de la variante

RAPPEL (18/07/14): Études d'exécution: suite annonce modification structurelle avec accord de principe de la MOe (ajout de poteaux HEA supplémentaires en façade ouest) : transmettre EXE au CT & Moe pour validation, & transmettre au GO pour accord modification de descente des charges (fondations finalisées)

COUVERTURE

RAPPEL (18/07/14): Produit préconisé par entreprise : non destiné à une mise en œuvre en couverture

→ l'entreprise propose de passer en zinc à joint debout sans demande modification du montant du marché

ightarrow
ightarrow acceptation du MOe sous réserve de vérification de compatibilité technique de cet ouvrage avec la charpente réalisée (augmentation de la charge & entraxe des pannes)

→ → travaux entamés sans l'accord du charpentier ni diffusion d'aucun document d'exécution ou échantillon aux CT & MOe : arrêter les travaux, puis demander validation au charpentier, et réaliser & transmettre les études avant reprise

ETANCHEITE

Étanchéité liquide au niveau des talonnettes : suite remarques de M. CENS, contrôleur technique remplaçant M. SIBERT en congés, SEL ne doit pas recouvrir la talonnette mais remonter sur cornière 20x20 mm en bord de plancher

MENUISERIE METALLIQUE

7/14) : Etudes d'exécution : à finaliser & transmettre au CT et MOe pour visa

MENUISERIE ALUMINIUM

Réception les talonnettes des RSO réalisées par le GO : transmettre PV au MOe & CT

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : le 19/09/2014 à 8h00

Entreprises convoquées à la prochaine réunion : EGB SIOU, M-Métallerie, PAQ ALU TP

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.

29/08

09/09

29/08

29/08